



La Solidarité Agissante

Conseil d'Administration

Le Président

N° **283** /MFB/DGTCP/FOSAT-CI/CA/DIRECTION/AE

Abidjan, le **27 JUIN 2024**

NOTE D'INFORMATION

Destinataires : Tous les membres du Fonds de Solidarité des Agents du Trésor de Côte d'Ivoire (FOSAT-CI)

V/Réf. :

Objet : Entrée en vigueur des nouvelles dispositions de la Politique d'Épargne et de Crédit adoptées lors de la 12^{ème} Assemblée Générale Ordinaire

Nombre de pièce(s) jointe(s) : 00

L'Assemblée Générale Ordinaire du Fonds de Solidarité des Agents du Trésor de Côte d'Ivoire (FOSAT-CI), tenue le 31 mai 2024 à Grand-Bassam, a adopté dans sa cinquième résolution, l'aménagement de la Politique d'Épargne et de Crédit (PEC), portant principalement sur le relèvement du plafond du prêt ordinaire qui passe de 15 millions de FCFA à 20 millions de FCFA, avec la possibilité de contracter, en tout, 31 millions de FCFA, en sollicitant les autres types de prêt.

Un assouplissement a été aussi décidé en ce qui concerne l'épargne à constituer pour être éligible au prêt ordinaire en fonction du montant sollicité, de même que les conditions d'accès aux prêts « équipements » et « voyage ».

Par ailleurs, un accompagnement particulier est opéré en faveur des adhérents qui sont à moins de trois (3) ans de la retraite et des agents au forfait.

Aussi ai-je l'honneur de vous informer que ces nouvelles dispositions entrent en vigueur dès le 1^{er} juillet 2024.

Pour le Président du Conseil d'Administration

P/O la Vice-Présidente



ODOUKOU Amenan Viviane
Vice-Présidente du Conseil
d'Administration